

Rapport financier 2021



Contenu

Rapport financier

16	Rapport de situation
26	Comptes annuels Swiss GAAP RPC
26	Compte de résultat
28	Bilan
30	Tableau des flux de trésorerie
32	Évolution des fonds propres
33	Annexe
59	Rapport de l'auditeur
64	Comptes annuels statutaires
64	Compte de résultat
65	Bilan
67	Tableau des flux de trésorerie
69	Annexe
83	Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
84	Rapport de l'organe de révision

Rapport financier

Rapport de situation

Le présent rapport de situation satisfait aux exigences énoncées à l'art. 961c CO relatives aux comptes annuels statutaires, mais aussi aux prescriptions sur le «rapport annuel» concernant les comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC (Swiss GAAP RPC Cadre conceptuel, chiffres 7 et 34).

Modèle commercial réglementaire

Contexte légal et réglementaire

Pour simplifier, la chaîne de création de valeur du secteur de l'électricité se compose des maillons suivants: production, transport, distribution et consommation. Swissgrid, propriétaire et exploitante du réseau suisse à très haute tension, est responsable du transport d'électricité.

En raison des lourds investissements nécessaires à la construction du réseau de transport, des économies d'échelle croissantes (effet de la baisse des coûts marginaux) et du niveau élevé des coûts irréversibles, le transport d'électricité constitue un monopole naturel. Le législateur en a fait un monopole de droit en adoptant la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI).

La Commission fédérale de l'électricité ElCom contrôle l'application de la LApEI et de l'OAPEI. L'ElCom est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité. Le cas échéant, elle peut prendre des décisions auxquelles il est permis de s'opposer par voie juridique auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral.

Étant donné que la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse relève de l'intérêt du grand public, qu'une législation correspondante a été mise en place et que l'application de ces lois est surveillée par l'autorité de régulation, Swissgrid évolue dans un contexte très réglementé.

Activité commerciale

En tant que société nationale du réseau de transport, Swissgrid est tenue d'assurer une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport, et d'en assurer un entretien écologique et efficace. L'entreprise a pour autres missions principales de rénover le réseau à très haute tension et de l'étendre en fonction des besoins.

Par ailleurs, Swissgrid fournit d'autres services dans le cadre du réseau interconnecté européen et suisse, par exemple la gestion des groupes-bilan et des congestions ou les prestations de services système (PSS). Ce faisant, Swissgrid défend les intérêts de la Suisse et apporte une contribution essentielle à la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse.

Régulation «cost plus»

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur

les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'autorité de régulation approuve leur imputation dans les tarifs. L'ElCom a le droit de vérifier a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Sont qualifiés de coûts imputables, les coûts d'exploitation et de capital d'un réseau sûr, performant et efficient. Les coûts imputables incluent également un bénéfice d'exploitation approprié. Pour ces raisons, cette réglementation est appelée «cost plus», «cost» renvoyant au principe de couverture des coûts et «plus» au bénéfice d'exploitation.

Coûts d'exploitation et de capital imputables

Les coûts d'exploitation imputables comprennent les prestations directement liées à l'exploitation. Citons par exemple les coûts d'entretien du réseau, les dépenses nécessaires à la fourniture de prestations de services système, les charges de personnel, les coûts du matériel ainsi que les prestations de tiers et les impôts directs.

Les coûts de capital imputables sont constitués des amortissements et des intérêts théoriques. Le montant des intérêts théoriques dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau (BNV) et du taux d'intérêt théorique à appliquer ($WACC_{t+0}$). $WACC_{t+0}$ signifie que le WACC fixé pour cette année s'applique également pour l'exercice en cours.

Les BNV se composent notamment des installations du réseau de transport (y compris les installations en construction), des immobilisations incorporelles ainsi que de l'actif circulant net déterminé sur une base mensuelle.

Différences de couverture

Les recettes tarifaires nécessaires sont calculées au préalable par Swissgrid à partir de coûts budgétés (coûts d'exploitation et de capital). Les différences de prix et de quantités entre la situation «effective» d'une année et le «plan» pour la même année génèrent régulièrement des divergences entre charges réelles et produits réels d'une année. On parle alors de différences de couverture. Elles doivent être résorbées lors des exercices suivants. Si les charges réelles sont supérieures aux recettes tarifaires du même exercice, il y a déficit. Ce déficit peut être comblé lors des exercices suivants par une hausse des tarifs.

En revanche, si les recettes tarifaires sont supérieures aux charges réelles du même exercice, il y a excédent, lequel doit être résorbé lors des exercices suivants par une baisse des tarifs.

Le taux WACC s'applique également aux différences de couverture qui influent sur les coûts de capital. Contrairement au BNV, les différences de couverture sont rémunérées au taux $WACC_{t+2}$. Les déficits augmentent les coûts de capital, tandis que les excédents les réduisent.

Régulation des bénéfices

L'EBI (résultat avant intérêts) de l'activité réglementée de Swissgrid correspond aux valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) multipliées par le coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+0}$ et à la rémunération des différences de couverture multipliée par le coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$. L'activité non réglementée de Swissgrid peut générer des bénéfices supplémentaires.

Une partie de l'EBI est ensuite utilisée pour indemniser les bailleurs de fonds de Swissgrid au moyen de

deux instruments: la rémunération des capitaux empruntés et le rendement des fonds propres (dividendes et/ou thésaurisation des bénéfices). La régulation «cost plus» entraîne par conséquent un rendement égal aux coûts moyens pondérés de capital à appliquer.

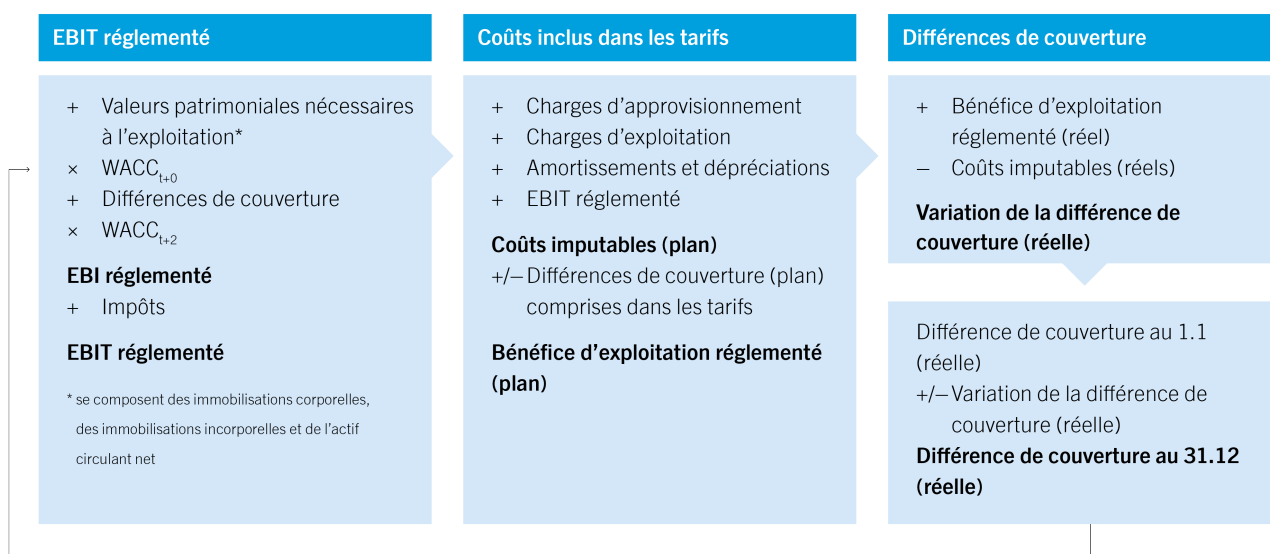
Coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique

Le WACC est un taux d'intérêt théorique fixé chaque année en adéquation avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Il est appliqué au même titre à tous les gestionnaires de réseau.

Le WACC est calculé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) selon une méthode précise en tenant compte des bonnes pratiques actuelles. Cette méthode a été spécialement mise au point pour la régulation spécifique des gestionnaires du réseau électrique afin de garantir la sécurité de leurs investissements. En ce qui concerne la structure de financement, le calcul du WACC repose sur une part de fonds propres de 40% et une part de capitaux empruntés de 60%. Des limites de tolérance spécifiques sont appliquées aux différents paramètres des coûts de capital.

Le WACC représentant un taux d'intérêt calculé pour tout le secteur, les coûts de capital effectifs de Swissgrid ne sont pas inclus dans le calcul des tarifs. Inversement, Swissgrid est tenue de répartir les intérêts théoriques perçus dans les tarifs entre les détenteurs des fonds propres et les bailleurs des fonds empruntés.

Illustration du modèle d'entreprise réglementaire



Marché des affaires (valeurs conformes aux Swiss GAAP RPC)

Charges d'approvisionnement

Les charges d'approvisionnement, d'un total de CHF 417,5 millions, ont augmenté de CHF 189,0 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 228,5 millions). Cette augmentation est principalement due à une hausse des coûts de CHF 161,4 millions pour la mise en réserve de la puissance de réglage et de l'énergie PSS dans le segment Prestations de services système générales

ainsi qu'à des coûts d'acquisition plus élevés pour les pertes de transport à hauteur de CHF 23,3 millions. L'augmentation de ces coûts est principalement due à la hausse des prix de l'électricité enregistrée au second semestre 2021. Dans le segment Utilisation du réseau, les indemnités ultérieures versées aux anciens propriétaires du réseau de transport ont augmenté de CHF 24,6 millions. En revanche, les coûts de redispach national dans le segment Utilisation du réseau et les coûts de renforcement du réseau dans le segment Prestations de services système générales ont diminué respectivement de CHF 13,4 millions et de CHF 5,4 millions.

Charges d'exploitation et amortissements

Les charges d'exploitation, qui s'élèvent à CHF 228,4 millions, sont supérieures de CHF 3,6 millions à celles de l'exercice précédent (CHF 224,8 millions).

Les coûts de matériel et de prestations de tiers restent inchangés par rapport à l'exercice précédent et s'élèvent à CHF 94,5 millions. Au cours de l'exercice 2021, les indemnités versées pour les servitudes, y compris les prestations de tiers pour la gestion des servitudes dans le secteur du réseau, ont diminué de CHF 7,8 millions par rapport à l'exercice précédent. En revanche, les prestations de projet, conseil et prestations en nature ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison de la mise en œuvre des mesures prévues par la Stratégie 2022. La mise en œuvre de la Stratégie 2022 comprend des mesures visant à garantir une sécurité de l'approvisionnement en électricité et à renforcer la sécurité des personnes, des installations et de l'environnement. Pour cette même raison, les charges de personnel ont augmenté de CHF 4,4 millions par rapport à l'exercice précédent. En moyenne annuelle, le nombre de postes à temps plein en 2021 s'élève à 582,4 FTE (contre 540,4 FTE l'année précédente).

Les amortissements sur immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles prévus s'élèvent à CHF 179,0 millions pour l'exercice et ont augmenté de CHF 24,2 millions par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation de l'actif immobilisé.

Chiffre d'affaires et différences de couverture

Le chiffre d'affaires net réalisé au cours de l'exercice 2021 sur tous les segments s'élève à CHF 715,1 millions. Cela représente une augmentation de CHF 126,9 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 588,2 millions).

La hausse du chiffre d'affaires est principalement due à l'augmentation des revenus tarifaires de CHF 65,3 millions, ainsi qu'à celle des revenus des ventes aux enchères de CHF 61,1 millions, utilisés pour réduire les coûts de réseau imputables dans le segment Utilisation du réseau. Par ailleurs, le segment Prestations de services système générales a enregistré des revenus plus élevés provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan, pour un montant de CHF 28,9 millions. En revanche, les revenus tarifaires du segment Pertes de transport ont diminué de CHF 29,0 millions.

Au cours de l'exercice 2021, l'activité opérationnelle a généré des déficits nets (déficits cumulés moins excédents cumulés) d'un montant de CHF 279,7 millions (exercice précédent: CHF 107,9 millions). Les segments Utilisation du réseau et Prestations de services système générales ont notamment enregistré des déficits de CHF 122,6 millions et de CHF 150,6 millions en raison de l'augmentation des charges d'approvisionnement.

Au 31 décembre 2021, il en résulte un déficit net de CHF 326,3 millions (exercice précédent: CHF 55,1

millions).

EBIT, produit financier et résultat de l'entreprise

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé des activités visées par la LApEI équivaut à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau au coût moyen pondéré du capital WACC de l'exercice sous revue ($= WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$, plus les impôts. Les coûts moyens pondérés du capital fixés par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) pour 2021 ($WACC_{t+0}$) et 2023 ($WACC_{t+2}$) ont été maintenus à 3,83%, comme pour l'exercice précédent. L'EBIT 2021 s'élève à CHF 204,3 millions, soit une hausse de CHF 87,6 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 116,7 millions). La hausse de l'EBIT s'explique notamment par les effets réglementaires liés à l'indemnisation finale de la reprise du réseau. En raison des intérêts à verser pour les années précédentes, résultant de la reprise du réseau et s'élevant à CHF 30,3 millions, les charges financières ont augmenté pour atteindre CHF 53,5 millions (exercice précédent: CHF 26,0 millions). Le résultat de l'entreprise pour 2021 s'élève à CHF 106,2 millions et est supérieur à celui de l'exercice précédent, qui s'élevait à CHF 75,7 millions.

Bilan et analyse des flux de trésorerie

Le total du bilan (hors postes du bilan détenus à titre fiduciaire) a augmenté de CHF 449,5 millions par rapport à l'exercice précédent et s'élève à CHF 3,522 milliards. Le résultat positif de l'entreprise a permis à nouveau de renforcer la dotation en fonds propres absolue après déduction des dividendes versés. Le ratio de fonds propres corrigé des postes détenus à titre fiduciaire, inclusion faite des différences de couverture nettes, se situait à 35,7% au 31 décembre 2021 contre 39,1% au 31 décembre 2020. Le recul du ratio de fonds propres s'explique par l'augmentation du total du bilan et par des refinancements anticipés destinés à couvrir les besoins de liquidités au début de l'année 2022.

Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation pour 2021 s'élève à CHF 172,2 millions, soit une augmentation de CHF 34,3 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par l'augmentation des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles.

Les flux de trésorerie résultant des activités d'investissement de l'exercice sous revue s'élèvent à CHF 203,9 millions, soit une augmentation de CHF 59,0 millions par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par une augmentation des investissements nets dans les immobilisations corporelles et incorporelles. Malgré la persistance de la pandémie de coronavirus, Swissgrid a réussi à réaliser d'importants progrès dans les projets de construction de réseau relevant du «Réseau stratégique 2025» (entre autres les projets «Chamoson – Chippis» et «Pradella – La Punt») et à augmenter ainsi le niveau d'investissement.

Les flux de trésorerie résultant des activités de financement en 2021 s'élèvent à CHF 104,2 millions (exercice précédent: CHF -22,0 millions). Cela est dû aux refinancements réalisés en 2021 à l'aide de trois obligations pour un montant total de CHF 360 millions.

Évaluation des risques

Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. La gestion des risques porte sur toute l'organisation, sans ses filiales et participations. Elle est

dérivée des normes établies ISO 31000 et COSO ERM.

La gestion des risques de Swissgrid satisfait à ses exigences en matière de gouvernance d'entreprise et à celles de la législation suisse.

Objectifs

La gestion des risques aide les cadres dirigeants à tous les niveaux à gérer consciemment les risques, à établir des rapports pertinents et transparents, et à piloter et documenter un système de gestion des risques. Swissgrid s'attache à gérer consciemment les risques à tous les niveaux de l'entreprise.

Organisation

Le Conseil d'administration a défini les exigences de gouvernance dans le domaine de la gestion des risques et délégué leur mise en œuvre au CEO de Swissgrid. Le responsable Enterprise Risk Management gère le processus de gestion des risques, met les méthodes à disposition et conseille les unités opérationnelles dans la gestion des risques.

Processus

L'évaluation des risques a lieu deux fois par an. Les principaux risques sont identifiés et évalués dans le cadre d'un processus échelonné qui comprend l'évaluation des risques selon la probabilité de réalisation et l'ampleur du sinistre, ainsi que la définition des stratégies pour gérer les risques.

Les risques, mais aussi l'efficacité et le degré de mise en œuvre des mesures prises, sont surveillés dans le cadre de mises à jour régulières des risques. La Direction et le Conseil d'administration reçoivent les résultats des évaluations et des mises à jour des risques sous la forme d'un rapport standardisé.

Situation de risque

La pandémie de coronavirus représente un risque pour la santé des collaborateurs, mais aussi pour l'exploitation du système de transport. L'absence de collaborateurs occupant des fonctions critiques est un facteur de risque. Swissgrid a donc pris des mesures rapidement afin de protéger ces collaborateurs en particulier et de compenser les éventuelles absences.

Outre les nouveaux risques liés à la pandémie, les risques existants restent d'actualité pour Swissgrid. Ces risques sont dus aux influences naturelles, au contexte politique et réglementaire national et international, ainsi qu'à certains aspects humains et techniques. La numérisation permet une exploitation plus efficace du réseau de transport, mais elle comporte également des risques pour la sécurité du réseau et du système, et donc pour la sécurité d'approvisionnement, en raison de la dépendance accrue vis-à-vis de systèmes.

Les principaux facteurs de risque sont les suivants:

Contexte européen et réglementaire

Le rôle de Swissgrid reste complexe, tant au niveau national qu'international. Après l'interruption des négociations sur un accord-cadre, il ne faut pas s'attendre à la conclusion d'un accord sur l'électricité à brève échéance. Par conséquent, le système électrique suisse est de plus en plus exclu des processus importants et pertinents pour la sécurité du réseau en Europe. Cette situation entraîne une augmentation des flux d'électricité imprévus sur le réseau suisse, mettant en péril à moyen terme la

stabilité du système et la capacité d'importation. En outre, celui-ci risque d'être exclu des coopérations européennes concernant l'énergie de réglage ainsi que de l'ENTSO-E. Swissgrid développe des solutions techniques et négocie des contrats de droit privé avec d'autres gestionnaires de réseau de transport afin de garantir la stabilité du réseau, mais reste tributaire du soutien des responsables politiques dans ce domaine. Cependant, la réussite n'est pas assurée. En effet, il existe des questions politiques à résoudre qui échappent à la sphère d'influence de Swissgrid. Les accords de droit privé entre gestionnaires de réseau de transport ne remplaceront pas un accord sur l'électricité à long terme.

Sécurité d'approvisionnement

Une interruption de l'approvisionnement à grande échelle provoquerait d'énormes dommages économiques. Pour cette raison, Swissgrid doit garantir la disponibilité permanente du réseau de transport pour l'approvisionnement en électricité. Une infrastructure de réseau intacte ainsi que la disponibilité des systèmes IT et de communication sont les conditions sine qua non pour y parvenir. Des problèmes techniques, des catastrophes naturelles, des erreurs de manipulation ou des actes criminels, entre autres, peuvent compromettre ces conditions. Swissgrid réduit ces risques, notamment au moyen de redondances et de processus standardisés pour éliminer les perturbations au niveau des installations du réseau et de l'exploitation du système. Une formation initiale et continue du personnel garantit que les collaborateurs réagissent de manière adaptée à la situation.

En 2021, le système électrique européen a été confronté à plusieurs situations difficiles qui, en cas d'issue défavorable, auraient pu entraîner des interruptions d'approvisionnement à grande échelle. Dans le cadre de la coopération au sein de l'ENTSO-E, Swissgrid, dans son rôle de Coordination Center South, a examiné les événements conjointement avec les autres gestionnaires de réseau de transport européens afin de définir des mesures visant à éviter autant que possible de telles situations ou à mieux les gérer.

Une autre condition à la sécurité d'approvisionnement est la disponibilité de la puissance de réglage et de redispatch pour pouvoir compenser les écarts temporaires entre la production ou la consommation, ou encore maîtriser les congestions du réseau. C'est pourquoi Swissgrid optimise continuellement le marché suisse des prestations de services système et coopère avec les gestionnaires de réseau de transport des pays voisins afin d'augmenter la liquidité du marché.

Swissgrid prend des précautions contre les attaques physiques afin de protéger ses infrastructures. Cela implique la sécurisation des bâtiments et des installations ainsi que la gestion et le contrôle des accès.

La menace des cyberattaques augmente constamment en raison des évolutions techniques rapides, dont profitent également les agresseurs potentiels, des nombreuses possibilités d'attaque ainsi que de l'interconnexion croissante des systèmes entre les entreprises. Pour réduire ce risque, Swissgrid améliore en permanence ses processus et systèmes afin d'identifier les cybermenaces de manière précoce et de pouvoir se défendre.

Swissgrid dispose de procédures d'urgence dans le cas extrême d'une défaillance durable d'infrastructures ou de systèmes critiques, ou d'une incapacité de réglage du réseau.

Capacité de réseau

Des travaux importants dans le cadre du «Réseau stratégique 2025» restent marqués par des procédures d'autorisation très lentes et par de nombreux recours, ce qui complique l'élimination de

congestions du réseau. Concernant les procédures d'autorisation, Swissgrid mise sur le dialogue, notamment avec les riverains. Les lignes aériennes étant de moins en moins acceptées, Swissgrid s'attend néanmoins à ce que des recours soient déposés, qui auront pour effet de retarder les procédures d'autorisation.

Le vieillissement progressif des composants existants constitue un risque supplémentaire pour la capacité de réseau. Swissgrid recense donc systématiquement l'état de ses installations et priorise en conséquence les mesures de renouvellement.

Sécurité des personnes

L'exploitation et l'entretien de l'infrastructure à très haute tension de Swissgrid comportent des risques pour la sécurité des personnes. Certaines personnes peuvent se blesser gravement en effectuant leur travail. Pour minimiser autant que possible ce risque, Swissgrid identifie systématiquement les risques existants, prend des mesures de protection ciblées, forme ses propres collaborateurs et instruit les collaborateurs des prestataires de services afin qu'ils puissent identifier eux-mêmes les risques sur les installations et réagir en conséquence. Des contrôles systématiques sur les chantiers contribuent au respect des mesures de sécurité sur les chantiers.

Risques financiers

De par son activité, Swissgrid est exposée à divers risques financiers. En font partie les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de contrepartie.

La liquidité est garantie en permanence grâce à une planification constante, à la surveillance des besoins financiers et à la mise en réserve d'une liquidité minimum ainsi que de lignes de crédit bancaires autorisées.

Le risque de change est réduit au moyen de couvertures naturelles et d'opérations de change à terme. Cette stratégie de couverture est examinée régulièrement et adaptée en cas de besoin.

Le risque de variation des taux d'intérêt est réduit par l'échelonnement des durées et une combinaison équilibrée d'instruments de financement. Il est également possible de recourir à des instruments financiers dérivés afin de réduire davantage le risque.

Les contreparties financières font l'objet d'une vérification constante, sont surveillées et doivent s'appuyer sur des limites de tolérance individuelles. Les risques de contrepartie opérationnels font l'objet d'une surveillance régulière.

Perspectives

Perspectives stratégiques

Le secteur de l'électricité est en pleine mutation. La disparition de la production d'électricité pouvant être planifiée de manière fiable et l'augmentation de la production décentralisée créent de nouvelles exigences pour l'exploitation du réseau de transport. Dans un environnement de plus en plus complexe, les technologies intelligentes contribuent, par exemple, à optimiser les prévisions en matière d'exploitation du réseau ou à intégrer des ressources énergétiques petites et flexibles dans le système énergétique afin de les utiliser pour stabiliser les réseaux. Les évolutions de la production d'électricité exigent également que l'infrastructure de réseau s'adapte afin que les gestionnaires de réseau puissent

garantir la sécurité d’approvisionnement à l’avenir. Dans le même temps, l’UE et la Suisse modifient les orientations politiques et les prescriptions réglementaires pour le secteur de l’électricité. L’objectif de l’UE consiste à décarboner l’économie énergétique et à créer un marché intérieur européen de l’électricité. La Suisse, qui fait partie du réseau interconnecté européen, est directement concernée par ces évolutions.

Afin de répondre à ces tendances et à ces évolutions, Swissgrid a lancé en 2018 la Stratégie 2022, qui en est à sa dernière année de mise en œuvre. Cette stratégie permet à l’entreprise d’atteindre les objectifs à long terme suivants: une sécurité élevée pour les collaborateurs et les installations, un réseau de transport stable et disponible en permanence, l’optimisation du réseau grâce à des mesures innovantes sur le plan technique, des mesures de construction et des mesures basées sur le marché, ainsi qu’une activité commerciale efficace.

Chez Swissgrid, la priorité est donnée à la sécurité. Afin de renforcer la sécurité au sein de l’entreprise, Swissgrid a mis en place la Safety Culture Ladder, une méthode d’évaluation permettant de mesurer la sensibilisation générale aux questions de sécurité. Swissgrid vise la certification pour 2022. L’entreprise continue également à travailler sur des projets visant à renforcer la protection physique et la cybersécurité. Parallèlement, l’entreprise met en œuvre les directives de la nouvelle loi sur la protection des données.

Afin de garantir également une sécurité d’approvisionnement élevée à l’avenir, Swissgrid s’engage à poursuivre son étroite collaboration avec ses partenaires européens. L’objectif est d’empêcher, ou du moins de retarder, l’exclusion de Swissgrid des plateformes et organes européens importants en raison de l’absence d’un accord sur l’électricité. En 2022, les efforts porteront également sur des mesures dans les domaines du Business Continuity Management et du Disaster Recovery. Plusieurs liaisons par faisceaux hertziens seront réalisées l’année prochaine pour le réseau de communication d’urgence.

Afin d’optimiser le réseau existant et futur, Swissgrid poursuit de manière conséquente le développement de la gestion des installations décidé en 2018. L’objectif est d’augmenter les investissements dans les infrastructures. Deux projets importants pour la sécurité d’approvisionnement sont sur le point d’être mis en service: la ligne entre Chamoson et Chippis et le raccordement à la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance. La production hydroélectrique valaisanne pourra ainsi être transportée vers les centres de consommation du Plateau. Afin d’augmenter l’efficacité et l’efficacité de leur gestion, Swissgrid encourage également les diverses initiatives de numérisation. L’année prochaine, Swissgrid lancera également la planification du «Réseau stratégique 2040» sur la base du scénario-cadre suisse publié à l’automne 2021.

L’objectif est de gagner en efficacité et en efficacité non seulement au niveau de la gestion du réseau, mais aussi dans l’ensemble de l’entreprise. Dans cette optique, le système Enterprise Resource Planning sera notamment remplacé par une solution de bout en bout («end-to-end») intelligente et intégrée. La mise en œuvre du projet se poursuivra en 2022.

Swissgrid achèvera l’année prochaine l’élaboration de la Stratégie 2027 avant de la publier à l’automne. Cette stratégie mettra également l’accent sur le développement durable au sein de l’entreprise. Swissgrid va définir sa vision et sa future stratégie en matière de Corporate Social and Environmental Responsibility en 2022 dans le cadre de la stratégie d’entreprise 2027.

Recherche et développement

Swissgrid coopère avec des instituts de recherche nationaux et internationaux afin de pouvoir continuer à remplir ses missions en toute sécurité et de façon économique. Le portefeuille de projets est orienté vers les objectifs stratégiques et se compose d'activités internes et de projets menés en collaboration avec des universités et d'autres partenaires suisses.

Perspectives financières

Investissements dans le réseau

Dans la perspective d'un avenir énergétique durable et des mesures prévues dans le rapport «Réseau stratégique 2025», il faut encore s'attendre à un fort besoin d'investissement. Obtenir des autorisations pour la construction ou la transformation de lignes électriques constitue toujours un défi de taille. Par conséquent, la planification financière est assortie d'une faible probabilité de réalisation afin de tenir compte des retards. En planifiant à moyen terme, on estime que les investissements dans le réseau devraient se situer entre CHF 175 millions et CHF 275 millions par an.

Coûts d'exploitation

Swissgrid poursuit la mise en œuvre de sa Stratégie 2022 communiquée au printemps 2018. Celle-ci prévoit des gains d'efficacité ainsi que des mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité et à renforcer la sécurité des personnes, des installations et de l'environnement. La mise en œuvre de ces mesures entraîne une augmentation des coûts d'exploitation.

EBIT et résultat de l'entreprise

Conformément au modèle d'entreprise réglementaire, l'EBIT dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) et du WACC. Communiqué par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le WACC reste pour 2022 inchangé par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 3,83%. En raison d'effets réglementaires ponctuels liés à l'indemnisation finale de la reprise du réseau, qui a eu lieu en 2021, l'EBIT et le résultat de l'entreprise devraient être inférieurs en 2022.

Conformément à la politique de dividendes approuvée par le Conseil d'administration, les bénéfices générés sont à long terme thésaurisés proportionnellement au ratio de fonds propres atteints et en fonction de la situation de financement. La stabilité du financement de Swissgrid est ainsi assurée à long terme.

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2021	2020
Chiffre d'affaires net	4, 5	715,1	588,2
Autre produit d'exploitation	4, 6	17,1	14,5
Variation des différences de couverture	4, 15	279,7	107,9
Prestations propres à l'actif		17,3	14,2
Total des produits d'exploitation		1 029,2	724,8
Charges d'approvisionnement	4, 5	417,5	228,5
Marge brute		611,7	496,3
Charges de matériel et prestations de tiers	7	94,5	94,5
Charges de personnel	8	105,9	101,5
Autres charges d'exploitation	9	28,0	28,8
Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations		383,3	271,5
Amortissements sur immobilisations corporelles	13	146,0	125,4
Amortissements sur immobilisations incorporelles	13	33,0	29,4
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	4	204,3	116,7
Produits financiers	10	0,9	1,0
Charges financières	11	53,5	26,0
Résultat avant impôts		151,7	91,7
Impôts sur le bénéfice	12	45,5	16,0
Résultat de l'entreprise		106,2	75,7

Résultat par droit de participation

CHF	2021	2020
Résultat de l'entreprise	106 221 536	75 735 726
Nombre moyen pondéré dans le temps des actions en circulation	325 097 150	320 398 149
Résultat non dilué par action	0,33	0,24
Effet de dilution résultant de la conversion des prêts convertibles	-0,04	-0,03
Résultat dilué par action	0,29	0,21

L'effet de dilution résulte de la potentielle conversion des prêts convertibles en fonds propres. Avec une conversion potentielle au 1^{er} janvier de l'exercice sous revue, les charges d'intérêts auraient diminué de

CHF 12,4 millions (exercice précédent: CHF 15,7 millions). Les impôts étant pris en compte dans le modèle commercial réglementé de Swissgrid, la conversion aurait induit une augmentation du résultat de l'entreprise de CHF 12,4 millions (exercice précédent: CHF 15,7 millions). Parallèlement, le nombre moyen d'actions en circulation aurait également augmenté de 90 263 869 unités (exercice précédent: 119 907 035 unités). Il en résulte un effet potentiel de dilution de CHF –0,04 par action (exercice précédent: CHF –0,03 par action).

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Bilan

Actifs

mio CHF	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Immobilisations corporelles	13	2 484,2	2 343,0
Immobilisations incorporelles	13	146,9	136,8
Immobilisations financières	14	9,0	8,7
Déficits à long terme	15	322,1	168,0
Actif immobilisé		2 962,2	2 656,5
Actifs détenus à titre fiduciaire	16	137,8	23,9
Déficits à court terme	15	4,2	7,9
Stocks		1,2	1,2
Créances résultant de livraisons et de prestations	17	180,8	125,5
Autres créances	18	19,7	14,2
Comptes de régularisation actifs	19	81,1	66,9
Liquidités		272,6	200,1
Actif circulant		697,4	439,7
Actif		3 659,6	3 096,2

Passifs

mio CHF	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Capital-actions		334,5	320,4
Réserves de capitaux		431,2	410,0
Réserves de bénéfice		492,0	423,7
Fonds propres		1 257,7	1 154,1
Engagements financiers à long terme	20	1 612,2	1 423,1
Provisions à long terme	21	44,7	25,4
Excédents à long terme	15	—	100,8
Fonds de tiers à long terme		1 656,9	1 549,3
Passifs détenus à titre fiduciaire	16	137,8	23,9
Engagements financiers à court terme	20	254,6	172,4

mio CHF	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Engagements résultant de livraisons et de prestations		206,4	94,4
Autres engagements	22	2,4	2,9
Comptes de régularisation passifs	23	143,6	77,0
Provisions à court terme	21	0,2	2,2
Excédents à court terme	15	–	20,0
Fonds de tiers à court terme		745,0	392,8
Fonds de tiers		2 401,9	1 942,1
Passif		3 659,6	3 096,2

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2021	2020
Résultat de l'entreprise		106,2	75,7
Charges financières	11	53,5	26,0
Produits financiers	10	-0,9	-1,0
Impôts sur le bénéfice courants	12	25,8	17,3
Amortissements	13	179,0	154,8
Autres charges sans incidence sur le fonds		–	0,1
Variation des provisions	21	17,3	-2,5
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-55,3	-6,5
Variation des autres créances		-5,5	-12,5
Variation des comptes de régularisation actifs		-14,2	-18,7
Variation des différences de couverture	4, 15	-279,7	-107,9
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		112,0	27,2
Variation des autres engagements à court terme		-0,5	-2,1
Variation des comptes de régularisation passifs		53,5	-3,3
Impôts payés		-19	-8,7
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		172,2	137,9
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-190,3	-165,5
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		3,1	32,3
Investissements nets dans des immobilisations corporelles	13	-187,2	-133,2
Désinvestissements d'immobilisations corporelles		1,1	0,2
Investissements dans des immobilisations incorporelles	13	-18,3	-12,6
Dividendes reçus		0,5	0,7
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-203,9	-144,9
Variation des engagements financiers à court terme		-170,9	-169,2
Souscription d'emprunts		360,0	555,0
Remboursement d'emprunts		0,0	-350,0
Intérêts payés		-47	-26,3
Dividendes versés		-37,9	-31,5
Flux de trésorerie des activités de financement		104,2	-22,0
Variation des liquidités		72,5	-29,0

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2021	2020
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		200,1	229,1
Liquidités à la fin de l'exercice		272,6	200,1
Variation des liquidités		72,5	-29,0

Opérations sans répercussions sur la trésorerie

Les indemnisations finales qui ont eu lieu en 2021 pour les reprises du réseau effectuées depuis 2013, à hauteur de CHF 117,4 millions, ont été effectuées à 30 % par des actions Swissgrid et à 70 % par des prêts (cf. notes 13 et 15).

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Évolution des fonds propres

mio CHF	Capital-actions	Réserves de capitaux	Réserves de bénéfice	Total des fonds propres
État au 31.12.2019	320,4	410,0	379,5	1 109,9
Affectation	–	–	–	–
Versement de dividendes	–	–	–31,5	–31,5
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	–	–	–	–
Résultat de l'entreprise 2020	–	–	75,7	75,7
État au 31.12.2020	320,4	410,0	423,7	1 154,1
Affectation	–	–	–	–
Versement de dividendes	–	–	–37,9	–37,9
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	14,1	21,2	–	35,3
Résultat de l'entreprise 2020	–	–	106,2	106,2
État au 31.12.2021	334,5	431,2	492,0	1 257,7

Le capital-actions se compose de 334 495 151 actions nominatives (exercice précédent: 320 398 149) entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune. Au 31 décembre 2021, Swissgrid dispose d'un capital-actions conditionnel plafonné à CHF 112 939 487, divisé en 112 939 487 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 chacune (exercice précédent: CHF 127 036 489, divisé en 127 036 489 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 chacune).

Augmentation de capital à partir du capital conditionnel

Le capital conditionnel a été créé pour permettre aux créanciers de prêts convertibles d'exercer leurs droits de conversion. Entre le 13 septembre 2021 et le 6 octobre 2021, une augmentation de capital d'une valeur nominale de CHF 14,1 millions a été réalisée à partir du capital-actions conditionnel suite à l'indemnisation finale intervenue en 2021 pour les reprises du réseau effectuées depuis 2013. Le prix de l'émission s'est élevé à CHF 35,3 millions. Le montant de l'augmentation de capital correspond à la valeur après comptabilisation des coûts de transaction des fonds propres (CHF 0,04 million) au titre de réduction des réserves de capital.

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les comptes annuels 2021 de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements monétaires comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaie étrangère sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

Le poste Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte sont disponibles au plus tôt six semaines après la fourniture de la prestation. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Activités visées par la LApEI

Différences de couverture (excédents et déficits)

En application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs, selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits ; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI est défini à

l'article 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). Il est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation au coût moyen pondéré du capital WACC de l'exercice sous revue ($= WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$, plus les impôts.

Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent de l'actif circulant net mensuel ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital WACC, selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Les coûts moyens pondérés du capital (WAAC) fixés par les autorités pour 2021 ($WACC_{t+0}$) et 2023 ($WACC_{t+2}$), calculés selon cette méthode, restent inchangés par rapport à l'année précédente (3,83%).

L'EICom a le droit de vérifier a posteriori l'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange importantes dont l'utilisation est susceptible de se prolonger et qui ne sont utilisées qu'en association avec un élément de l'actif immobilisé sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Sous-stations: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes :

- Droits d'utilisation: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes de dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction / immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction ou des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital, mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée allant jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Dans le cas contraire, les engagements conditionnels sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Prévoyance professionnelle

Swissgrid est affiliée à une organisation collective sectorielle (CPE Fondation de prévoyance Energie). Il s'agit d'une institution de prévoyance juridiquement indépendante. Les membres de cette institution de prévoyance sont tous les collaborateurs de la société employés pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier suivant leur 17^e anniversaire. Ces derniers bénéficient d'une assurance décès et invalidité. À partir du 1^{er} janvier suivant leur 24^e anniversaire, ils sont également assurés pour les prestations de vieillesse.

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif, car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur. Tout avantage issu de réserves de cotisations de l'employeur librement disponibles est inscrit à l'actif.

Un engagement économique (par exemple sous forme de répercussions négatives sur de futures liquidités suite à un déficit au sein de l'institution de prévoyance) est comptabilisé si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies. Les contributions limitées à la période, la différence entre l'avantage économique calculé chaque année issu d'excédents de couverture au sein de l'institution de prévoyance et les engagements, ainsi que la modification de la réserve de cotisations de l'employeur sont inscrites comme charges du personnel dans le compte de résultat.

Transactions avec des proches

Par proches, on entend les organisations et les personnes pouvant exercer une influence directe ou indirecte importante sur les décisions financières ou opérationnelles de Swissgrid. Les actionnaires qui détiennent, seuls ou avec d'autres actionnaires, au moins 20% des droits de vote au sein de Swissgrid sont considérés comme des proches. Outre la part des droits de vote, d'autres critères sont pris en compte pour les actionnaires (notamment la représentation dans les comités, la possibilité d'exercer une influence en raison de la structure de l'actionnariat). Les filiales d'actionnaires proches entrent également dans la catégorie des proches, de même que les centrales partenaires détenues à 100% par des actionnaires proches ou dominées par un actionnaire proche. Les entreprises sur lesquelles Swissgrid exerce une influence déterminante entrent également dans la catégorie des proches. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction sont également considérés comme des proches. Dans la mesure où les relations entretenues avec les proches sont effectives et importantes, elles sont publiées dans l'annexe des comptes annuels. Toutes les transactions sont exécutées aux conditions pratiquées sur le marché.

Information sectorielle

L'information sectorielle se base sur les groupes de tarif définis par la LApEI et est élaborée selon la

structure de reporting interne à l'entreprise.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts courants sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période. La régularisation des impôts différés sur le bénéfice repose sur une appréciation orientée bilan et tient compte des répercussions futures au niveau de l'impôt sur le bénéfice.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change et de prix du marché. Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir les futurs cash-flows attendus. Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses susceptibles d'influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et des engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent nécessiter des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont également influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Voir également à ce sujet les commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LAPeI» dans la note 1 ainsi que les explications au paragraphe suivant.

3. Procédures juridiques

Le mandat légal et de l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous la forme de recettes tarifaires, à condition que l'EiCom approuve leur imputation dans les tarifs. L'EiCom a le droit de vérifier a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Actuellement, l'EiCom n'a ouvert aucune procédure ayant pour objet l'examen des coûts imputables de Swissgrid. Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être considérées comme imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc pris en compte dans les différences de couverture. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait sur des comptes annuels futurs.

Procédures de tiers

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC

sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

4. Rapport sectoriel

Pour l'information sectorielle, les propres prestations activées ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

Les autres activités incluent la gestion des congestions.

Rapport sectoriel 2021

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	715,1	479,4	0165,0	58,0	19,4	-6,7	715,1	-
Autre produit d'exploitation	17,1	1,1	0,2	-	-	-	1,3	15,8
Variation des différences de couverture	279,7	122,6	150,6	8,5	-2,0	-	279,7	-
Total des produits d'exploitation	1 011,9	603,1	315,8	66,5	17,4	-6,7	996,1	15,8
Charges d'approvisionnement	-417,5	-54,0	-292,0	-62,6	-15,6	6,7	-417,5	-
Marge brute	594,4	549,1	23,8	3,9	1,8	-	578,6	15,8
Charges d'exploitation	-211,1	-176,4	-19,5	-2,4	-0,7	-	-199,0	-12,1
Amortissements et dépréciations	-179,0	-171,7	-3,4	-0,4	-0,2	-	-175,7	-3,3
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	204,3	201,0	0,9	1,1	0,9	-	203,9	0,4

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	715,1	479,4	165,0	58,0	19,4	-6,7	715,1	-
Autre produit d'exploitation	17,1	1,1	0,2	-	-	-	1,3	15,8

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LAPeI	Autres activités
Charges d'approvisionnement	-417,5	-54,0	-292,0	-62,6	-15,6	6,7	-417,5	-
Charges d'exploitation	-211,1	-176,4	-19,5	-2,4	-0,7	-	-199,0	-12,1
Amortissements et dépréciations	-179,0	-171,7	-3,4	-0,4	-0,2	-	-175,7	-3,3
Intérêts théoriques et impôts (EBIT)	-204,3	-201,0	-0,9	-1,1	-0,9	-	-203,9	-0,4
Variation des différences de couverture	-279,7	-122,6	-150,6	-8,5	0002.0	-	-279,7	-

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Rapport sectoriel 2020

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LAPeI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	588,2	354,7	125,4	94,1	17,7	-3,7	588,2	-
Autre produit d'exploitation	14,5	1,6	0,3	-	-	-	1,9	12,6
Variation des différences de couverture	107,9	128,6	29,0	-51,4	1,7	-	107,9	-
Total des produits d'exploitation	710,6	484,9	154,7	42,7	19,4	-3,7	698,0	12,6
Charges d'approvisionnement	-228,5	-42,8	-132,7	-39,3	-17,4	3,7	-228,5	-
Marge brute	482,1	442,1	22,0	3,4	2,0	-	469,5	12,6
Charges d'exploitation	-210,6	-179,0	-18,9	-2,3	-0,7	-	-200,9	-9,7
Amortissements et dépréciations	-154,8	-148,2	-3,2	-0,4	-0,1	-	-151,9	-2,9
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	116,7	114,9	-0,1	0,7	1,2	-	116,7	-

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LAPeI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	588,2	354,7	125,4	94,1	17,7	-3,7	588,2	-

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Autre produit d'exploitation	14,5	1,6	0,3	–	–	–	1,9	12,6
Charges d'approvisionnement	–228,5	–42,8	–132,7	–39,3	–17,4	3,7	–228,5	–
Charges d'exploitation	–210,6	–179	–18,9	–2,3	–0,7	–	–200,9	–9,7
Amortissements et dépréciations	–154,8	–148,2	–3,2	–0,4	–0,1	–	–151,9	–2,9
Intérêts théoriques et impôts (EBIT)	–116,7	–114,9	0,1	–0,7	–1,2	–	–116,7	–
Variation des différences de couverture	–107,9	–128,6	–29	51,4	–1,7	–	–107,9	–

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) des activités par segment visées par la LApEI correspond au coût de capital sur les biens investis nécessaires à l'exploitation plus les impôts (cf. note 1). Les positions des produits et des charges des quatre segments relatifs aux activités visées par la LApEI sont représentées dans la note 5.

Utilisation du réseau

Le segment Utilisation du réseau est financé pour l'essentiel par divers tarifs d'utilisation du réseau. Par ailleurs, les recettes issues de la vente aux enchères des capacités de congestion aux frontières nationales sont affectées à ce segment afin de réduire les coûts de réseau imputables, dès lors que l'EICom donne son feu vert. Une partie des compensations pour le réseau de transit international (ITC) fait également partie de ce segment, l'autre partie étant affectée au segment Pertes de transport.

Le chiffre d'affaires net de ce segment s'élève pour l'exercice 2021 à CHF 479,4 millions, soit une hausse de CHF 124,7 millions par rapport à l'exercice précédent. Cet écart s'explique notamment par une hausse des revenus tarifaires (CHF 65,3 millions) par rapport à l'exercice précédent et des revenus de vente aux enchères destinés à réduire les coûts de réseau imputables (CHF 61,1 millions). Les charges d'approvisionnement de l'exercice 2021, soit CHF 54,0 millions, ont augmenté de CHF 11,2 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 42,8 millions). Cette variation s'explique par la hausse de CHF 24,6 millions des indemnités ultérieures versées aux anciens propriétaires du réseau de transport et par la baisse de CHF 13,4 millions de coûts de redispatch national.

Malgré l'augmentation du chiffre d'affaires net, les coûts dépassent les revenus générés au cours de l'exercice 2021, d'où un déficit de CHF 122,6 millions.

Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement

Le chiffre d'affaires net de l'exercice sous revue 2021 dans ce segment est passé de CHF 125,4 millions à CHF 165,0 millions par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison de la hausse des revenus issus de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan.

La principale position de charges de ce segment est la mise en réserve de la puissance de réglage, c'est-à-dire la mise en réserve des capacités des centrales afin d'équilibrer la consommation d'énergie

et l'alimentation en énergie, ainsi que les coûts de maintien de la tension que ce segment doit assumer proportionnellement. Les coûts d'acquisition dans ce segment s'élèvent à CHF 292,0 millions, soit CHF 159,3 millions de plus qu'en 2020 (CHF 132,7 millions). Cette augmentation est principalement due à une hausse des coûts de CHF 161,4 millions pour la mise en réserve de la puissance de réglage et de l'énergie PSS.

Pour l'exercice sous revue 2021, les coûts dépassent le chiffre d'affaires net réalisé, d'où un déficit de CHF 150,6 millions.

Pertes de transport (prestations de services système individuelles)

Ce segment indique les charges et les revenus liés aux pertes de transport dans le réseau de transport. Ce segment se compose des recettes tarifaires et d'une partie des revenus ITC.

L'approvisionnement en énergie visant à compenser les pertes de transport s'effectue sur le marché spot au moyen d'appels d'offres. Le chiffre d'affaires net réalisé dans ce segment s'élève à CHF 58,0 millions, soit une baisse de CHF 36,1 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 94,1 millions), ce qui s'explique principalement par une diminution des recettes tarifaires de CHF 29,0 millions.

Au cours de l'exercice sous revue, les coûts d'acquisition des pertes de transport s'établissent à CHF 62,6 millions, soit une augmentation de CHF 23,3 millions par rapport à l'exercice précédent.

En 2021, les revenus réalisés ont été inférieurs aux coûts, ce qui a entraîné un déficit de CHF 8,5 millions.

Énergie réactive (prestations de services système individuelles)

La fourniture d'énergie réactive nécessaire pour se conformer à la tension d'exploitation requise est assurée par des accords contractuels avec plusieurs centrales électriques.

En raison de l'augmentation des revenus tarifaires, le chiffre d'affaires net de ce segment a augmenté de CHF 1,7 million par rapport à l'exercice précédent pour atteindre CHF 19,4 millions. En revanche, les charges d'approvisionnement, qui s'élèvent à CHF 15,6 millions, ont diminué de CHF 1,8 million par rapport à l'exercice précédent (CHF 17,4 millions). Cette baisse s'explique par la diminution des coûts de maintien de la tension supportés proportionnellement par ce segment.

L'augmentation du chiffre d'affaires net et la réduction des coûts ont permis de dégager un excédent de couverture de CHF 2,0 millions pour l'exercice 2021.

5. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement selon la LAPeI

mio CHF	Segment	2021	2020
Revenus de tarif Utilisation du réseau	A	376,7	311,4
Revenus ITC nets	A/C	6,3	15,1
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables	A	100,8	39,7

mio CHF	Segment	2021	2020
Revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et produits de l'échange involontaire	B	99,6	88,9
Groupes-bilan Énergie d'ajustement	B	65,4	36,5
Revenus de tarif Pertes de transport	C	53,6	82,6
Revenus de tarif Énergie réactive	D	19,4	17,7
Éliminations		-6,7	-3,7
Chiffre d'affaires net		715,1	588,2
Charges de redispatch national	A	4,1	17,5
Indemnisations ultérieures aux anciens propriétaires du réseau de transport	A	49,9	25,3
Charges de mise en réserve de la puissance de réglage PSS et charge de l'échange involontaire	B	188,0	50,1
Charges de démarrage autonome / marche en îlotage	B	1,1	1,1
Charges de renforcement du réseau	B	3,6	9,0
Charges d'énergie PSS	B	49,6	26,1
Charges de compensation de perte de transport	C	62,6	39,3
Charges de l'énergie réactive / du maintien de la tension	B/D	65,3	63,8
Éliminations		-6,7	-3,7
Charges d'approvisionnement		417,5	228,5

Lettres attribuées aux segments:

A = Utilisation du réseau

B = Prestation de services système générales / Énergie d'ajustement

C = Pertes de transport (prestations de services système individuelles)

D = Énergie réactive (prestations de services système individuelles)

Le rapport sectoriel se trouve dans la note 4.

Les revenus ITC se décomposent comme suit :

– Compensation Utilisation du réseau (A) CHF 1,9 million (exercice précédent: CHF 3,6 millions)

– Compensation Pertes de transport (C) CHF 4,4 millions (exercice précédent: CHF 11,5 millions)

La compensation ITC pour l'utilisation du réseau et les pertes de transport correspond au revenu net. Les taxes de surveillance dues à l'ECom et à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), d'un montant de CHF 4,6 millions (exercice précédent: CHF 4,8 millions), sont déduites au prorata du revenu brut de CHF 3,3 millions pour l'utilisation du réseau (exercice précédent: CHF 4,8 millions) et de CHF 7,6 millions pour les pertes de transport (exercice précédent: CHF 15,1 millions).

Les charges d'énergie réactive / du maintien de la tension se décomposent comme suit:

– PSS générales (B): CHF 49,7 millions (exercice précédent : CHF 46,4 millions)

– Énergie réactive (D): CHF 15,6 millions (exercice précédent : CHF 17,4 millions)

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales / Énergie

d'ajustement et Pertes de transport.

6. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2021	2020
Règlement gestion des congestions	15,6	12,4
Autres	1,5	2,1
	17,1	14,5

7. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2021	2020
Entretien du réseau	19,1	19,1
Commande des installations de réseau	0,4	0,4
Autres prestations dans le secteur du réseau	23,7	31,5
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	38,7	32,4
Maintenance matériel et logiciels	12,6	11,1
	94,5	94,5

Les autres prestations dans le secteur du réseau comportent les indemnisations versées pour les servitudes, y compris les prestations de tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte. Le nombre d'indemnisations versées aux propriétaires fonciers pour les servitudes par Swissgrid ayant diminué par rapport à l'exercice précédent, le poste Autres prestations dans le secteur du réseau a également diminué. En raison de la mise en œuvre des mesures issues de la Stratégie 2022, le poste Prestations de projet, conseil et prestations en nature a augmenté par rapport à l'exercice précédent.

8. Charges de personnel

Personnel

mio CHF	2021	2020
Salaires, bonus, allocations	84,9	81,5
Assurances du personnel	17,2	16,3
Autres charges de personnel	3,8	3,7
	105,9	101,5
Effectifs au 31.12.		

mio CHF	2021	2020
Contrats de travail à durée indéterminée		
Nombre de personnes	625,0	591,0
Équivalents temps plein	587,7	558,0
Contrats de travail à durée déterminée		
Nombre de personnes	12,0	7,0
Équivalents temps plein	10,2	5,5

Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts de formation initiale et continue, les frais de recrutement, les frais forfaitaires ainsi que les coûts relatifs à l'avantage sur les frais de restauration des collaborateurs à l'extérieur.

Rétributions versées à la Direction

mio CHF	2021	2020
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	1,78	1,78
Rémunérations variables	0,62	1,06
Prestations en nature ¹	0,02	0,03
Prestations de prévoyance ²	0,50	0,53
Total des rétributions versées aux membres de la Direction	2,92	3,40
dont au membre de la Direction le mieux rémunéré		
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	0,49	0,49
Rétributions variables	0,22	0,28
Prestations de prévoyance ²	0,13	0,14
Total des rétributions versées au membre de la Direction le mieux rémunéré	0,84	0,91

¹ Les prestations en nature comprennent l'utilisation privée de véhicules d'entreprise.

² Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle.

Des informations complémentaires sur les membres de la Direction figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

9. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2021	2020
Loyers	9,4	8,7
Rentes de droit de superficie	4,8	6,5
Location d'installations de communication / frais de télécommunication	3,2	3,1
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	0,8	0,9
Taxes, redevances, concessions	4,1	4,4
Assurances	1,8	1,4
Autres frais d'administration	3,1	3,0
	28,0	28,8

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au président du Conseil d'administration s'est élevée à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2021 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 57 500 et CHF 70 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: entre CHF 57 500 et CHF 70 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

10. Produits financiers

mio CHF	2021	2020
Autres produits financiers	0,9	1,0
	0,9	1,0

Les autres produits financiers comprennent le dividende de la Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT) pour un montant de CHF 0,5 million (exercice précédent: CHF 0,7 million).

11. Charges financières

mio CHF	2021	2020
Intérêts des emprunts	10,0	9,7
Intérêts des prêts convertibles et prêts	42,7	15,7
Commissions de mise à disposition	0,1	0,2
Autres charges financières	0,7	0,4
	53,5	26,0

Les prêts convertibles ont augmenté en raison de l'indemnisation finale qui a eu lieu en 2021 pour les reprises du réseau effectuées depuis 2013. L'augmentation a eu lieu avec effet rétroactif à la date effective de la reprise du réseau. Les intérêts qui en résultent et qui doivent être versés pour les années précédentes, à hauteur de CHF 30,3 millions, sont inscrits dans le poste Intérêts des prêts convertibles et prêts.

12. Impôts sur le bénéfice

mio CHF	2021	2020
Impôts sur le bénéfice courants	25,8	17,3
Variation des impôts différés	19,7	-1,3
	45,5	16,0

L'augmentation des impôts sur le bénéfice courants par rapport à l'exercice précédent est due à l'augmentation du résultat de l'entreprise en 2021 par rapport à celui de 2020. Un taux d'imposition moyen de 17,4% (exercice précédent: 17,9%) a été utilisé pour le calcul des impôts sur le bénéfice courants et les impôts différés pour 2021 ont été calculés à partir d'un taux d'imposition prévu de 17,2% (exercice précédent: 17,65%).

Le taux d'imposition moyen effectif calculé sur la base du résultat avant impôts s'élève à 30,0% (exercice précédent: 17,4%). Après correction de l'augmentation des impôts différés due à l'indemnisation finale de la reprise du réseau pour un montant de CHF 20,5 millions, le taux d'imposition moyen s'élève à 16,5%.

13. Actif immobilisé

Tableau des immobilisations corporelles 2021

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Sous-stations	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2021	325,4	2 019,2	2 666,3	253,1	56,1	5 320,1
Indemnisation finale Reprise du réseau	–	227,2	111,3	-4,1	–	334,4
Entrées	164,2	4,5	11,7	2,5	4,3	187,2
Sorties	–	-31,1	-1,1	-0,5	-0,1	-32,8
Reclassification	-27,4	22,2	2,4	1,3	2,6	1,1
Valeur d'acquisition au 31.12.2021	462,2	2 242,0	2 790,6	252,3	62,9	5 810,0
Amortissements cumulés au 1.1.2021	5,2	1 246,8	1 599,9	79,3	45,9	2 977,1
Indemnisation finale Reprise du réseau	–	163,5	77,8	-6,9	–	-234,4
Amortissements	–	78,6	51,6	7,3	8,5	146,0

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Sous-stations	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–30,0	–1,1	–0,5	–0,1	–31,7
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2021	5,2	1 458,9	1 728,2	79,2	54,3	3 325,8
Valeur comptable nette au 1.1.2021	320,2	772,4	1 066,4	173,8	10,2	2 343,0
Valeur comptable nette au 31.12.2021	457,0	783,1	1 062,4	173,1	8,6	2 484,2

Tableau des immobilisations corporelles 2020

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Sous-stations	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2020	371,8	1 995,8	2 550,5	233,1	65,8	5 217,0
Entrées	106,4	8,8	15,0	1,7	1,3	133,2
Sorties	–0,2	–13,4	–0,2	–	–13,6	–27,4
Reclassification	–152,6	28,0	101,0	18,3	2,6	–2,7
Valeur d'acquisition au 31.12.2020	325,4	2 019,2	2 666,3	253,1	56,1	5 320,1
Amortissements cumulés au 1.1.2020	5,4	1 194,3	1 557,6	72,0	49,6	2 878,9
Amortissements	–	65,9	42,3	7,3	9,9	125,4
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–0,2	–13,4	–	–	–13,6	–27,2
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2020	5,2	1 246,8	1 599,9	79,3	45,9	2 977,1
Valeur comptable nette au 1.1.2020	366,4	801,5	992,9	161,1	16,2	2 338,1
Valeur comptable nette au 31.12.2020	320,2	772,4	1 066,4	173,8	10,2	2 343,0

Les investissements bruts dans les immobilisations corporelles s'élèvent à CHF 190,3 millions (exercice précédent: CHF 165,5 millions), dont CHF 3,1 millions (exercice précédent: CHF 32,3 millions) ont été financés par les revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières. Au cours de l'exercice sous revue, des coûts de projet de CHF 1,1 million ont été transférés des immobilisations incorporelles en développement vers les installations en construction (exercice précédent: des installations en construction vers les immobilisations incorporelles en développement pour un montant de CHF 2,7 millions).

Dans le cadre de l'indemnisation finale qui a eu lieu en 2021 pour les reprises du réseau effectuées depuis 2013, certains proches ont été indemnisés à hauteur de CHF 74,1 millions. En 2021, des immobilisations corporelles s'élevant à CHF 14,2 millions ont également été acquises par des proches (exercice précédent: CHF 9,6 millions).

Tableau des immobilisations incorporelles 2021

	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation			Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
	acquises	créées	Total	acquis	créé	Total	acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2021	8,1	1,6	9,7	160,7	–	160,7	141,7	60,4	202,1	310,5	62,0	372,5
Indemnisation finale Reprise du réseau	–	–	–	31,0	–	31,0	–	–	–	31,0	–	31,0
Entrées	8,5	3,6	12,1	–	–	–	5,0	1,2	6,2	13,5	4,8	18,3
Sorties	–	–	–	–0,1	–	–0,1	–2,7	–	–2,7	–2,8	–	–2,8
Reclassification	–5,6	–1,2	–6,8	–0,2	–	–0,2	4,7	1,2	5,9	–1,1	–	–1,1
Valeur d'acquisition au 31.12.2021	11,0	4,0	14,9	191,4	–	191,4	148,7	62,8	211,5	351,1	66,8	417,9
Amortissements cumulés au 1.1.2021	–	–	–	74,7	–	74,7	115,8	45,2	161,0	190,5	45,2	235,7
Indemnisation finale Reprise du réseau	–	–	–	5,1	–	5,1	–	–	–	5,1	–	5,1
Amortissements	–	–	–	9,7	–	9,7	15,7	7,6	23,3	25,4	7,6	33,0
Dépréciations	–	–	–	–	–	–	0,0	–	0,0	–	–	–
Sorties	–	–	–	–0,1	–	–0,1	–2,7	–	–2,7	–2,8	–	–2,8
Reclassification	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2021	–	–	–	89,4	–	89,4	128,8	52,8	181,6	218,2	52,8	271,0
Valeur comptable nette au 1.1.2021	8,1	1,6	9,7	86,0	–	86,0	25,9	15,2	41,1	120,0	16,8	136,8
Valeur comptable nette au 31.12.2021	11,0	4,0	15,0	102,0	–	102,0	19,9	10,0	29,9	132,9	14,0	146,9

Tableau des immobilisations incorporelles 2020

	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation			Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
	acquises	créées	Total	acquis	créé	Total	acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2020	10,3	2,9	13,2	158,4	–	158,4	134,5	56,9	191,4	303,2	59,8	363,0
Entrées	5,1	0,7	5,8	–	–	–	4,9	1,9	6,8	10,0	2,6	12,6
Sorties	–0,3	–	–0,3	–0,2	–	–0,2	–4,6	–0,7	–5,3	–5,1	–0,7	–5,8
Reclassification	–7,0	–2,0	–9,0	2,5	–	2,5	6,9	2,3	9,2	2,4	0,3	2,7
Valeur d'acquisition au 31.12.2020	8,1	1,6	9,7	160,7	–	160,7	141,7	60,4	202,1	310,5	62,0	372,5

	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation			Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
Amortissements cumulés au 1.1.2020	0,3	–	0,3	69,7	–	69,7	104,2	37,9	142,1	174,2	37,9	212,1
Amortissements	–	–	–	5,2	–	5,2	16,3	7,9	24,2	21,5	7,9	29,4
Dépréciations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sorties	–0,3	–	–0,3	–0,2	–	–0,2	–4,7	–0,6	–5,3	–5,2	–0,6	–5,8
Reclassification	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2020	–	–	–	74,7	–	74,7	115,8	45,2	161,0	190,5	45,2	235,7
Valeur comptable nette au 1.1.2020	10,0	2,9	12,9	88,7	–	88,7	30,3	19,0	49,3	129,0	21,9	150,9
Valeur comptable nette au 31.12.2020	8,1	1,6	9,7	86,0	–	86,0	25,9	15,2	41,1	120,0	16,8	136,8

Dans le cadre de l'indemnisation finale intervenue en 2021 pour les reprises du réseau effectuées depuis 2013, certains proches ont été indemnisés à hauteur de CHF 14,3 millions. En 2021, des proches ont par ailleurs acquis des immobilisations incorporelles pour un montant de CHF 12 300 (exercice précédent: CHF 3 000).

14. Immobilisations financières

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020
Participations	8,5	8,7
Réserves de cotisations de l'employeur	0,5	–
	9,0	8,7

Swissgrid détient les participations suivantes, inscrites au bilan dans les immobilisations financières:

		Capital-actions en mio	Part en %
Joint Allocation Office (JAO)	B	0,100	5,0
TSCNET Services GmbH	C	0,038	6,7
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Electricité SAS (HGRT)	D	52,119	5,0
Pronovo AG	E	0,100	100,0
ecmt AG	F	0,100	20,0
Equigy B.V.	G	0,05	20,0
AET NE1 SA	A	0,100	100,0
ALENA Aletsch Energie Netz AG	A	0,100	100,0

		Capital-actions en mio	Part en %
Alpiq Netz AG Gösgen/Aarau	A	0,100	100,0
Alpiq Réseau SA Lausanne/Aarau	A	0,100	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
CKW Grid AG	A	0,100	100,0
EGL Grid AG	A	0,100	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
ewz Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
FMV Réseau SA	A	0,100	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	A	0,100	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	A	0,100	100,0
Ofible Rete SA	A	0,100	100,0
Ofima Rete SA	A	0,100	100,0
Repower Transportnetz AG	A	0,100	100,0
SN Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
Übertragungsnetz Basel/Aarau AG	A	0,100	100,0

Lettres utilisées pour le lieu et la monnaie:

A = Aarau (anciennement Laufenburg, CH) | monnaie CHF

B = Luxembourg (Lux) | monnaie EUR

C = Munich (D) | monnaie EUR

D = Paris (F) | monnaie EUR

E = Frick (CH) | monnaie CHF

F = Embrach (CH) | Monnaie CHF

G = Arnhem (NL) | Monnaie EUR

En raison de changements dans l'actionnariat, la part de Swissgrid dans TSCNET Services GmbH et Equigy B.V. a été réduite respectivement à 6,7% et 20,0%. Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (art. 963 CO) n'est pas satisfait, soit les filiales n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LEné.

Autrement, les données n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

15. Différences de couverture

mio CHF	Transport	Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Différences de couverture totales nettes	dont excédents	dont déficits
État au 31.12.2019	15,5	-149,8	58,7	22,8	-52,8	-149,8	97,0
Variation 2020	128,6	29,0	-51,4	1,7	107,9	—	—
État au 31.12.2020	144,1	-120,8	7,3	24,5	55,1	-120,8	175,9
Variation 2021	122,6	150,6	8,5	-2,0	279,7	—	—
Indemnisation finale Reprise du réseau	-8,5	—	—	—	-8,5	—	—
État au 31.12.2021	258,2	29,8	15,8	22,5	326,3	—	326,3
dont à court terme	—	—	—	4,2	4,2	—	4,2

Les valeurs négatives correspondent à des excédents; sinon, il s'agit de déficits. Vous trouverez des informations complémentaires sur les différences de couverture (fonctionnement, incertitudes d'évaluation, procédures juridiques) dans les notes 1, 2 et 3.

Les commentaires concernant le poste Reclassification figurent dans la note 4 relative au segment Énergie réactive (Prestations de services système individuelles).

16. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Sur la base d'un mandat légal, Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires à titre fiduciaire.

Actifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020
Créances résultant de livraisons et de prestations	110,6	11,5
Autres créances	5,8	—
Comptes de régularisation actifs	3,0	3,3
Liquidités	18,4	9,1
	137,8	23,9

Passifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020
Engagements résultant de livraisons et de prestations	93,6	16,6
Autres engagements	—	0,4
Comptes de régularisation passifs	44,2	6,9

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020
	137,8	23,9

Les produits et leur utilisation se présentent comme suit:

Ventes aux enchères

mio CHF	2021	2020
Part au revenu Suisse	154,7	91,4
Règlement gestion des congestions	-17,3	-13,5
Revenu net	137,4	77,9
Réduction des coûts imputables du réseau de transport	-97,1	-39,1
Revenu des ventes aux enchères pour les investissements dans le réseau	—	-32,0
Revenu des ventes aux enchères non distribué	40,3	6,8

Par décision de l'ECom en date du 6 avril 2020, des revenus de vente aux enchères réalisés au cours de l'exercice 2021 à hauteur de CHF 97,1 millions ont pu être versés à Swissgrid (exercice précédent: CHF 71,1 millions). Ce poste du bilan, qui s'élève à CHF 137,8 millions est supérieur de CHF 113,9 millions à celui de l'exercice précédent (CHF 23,9 millions). Cette augmentation est principalement due à la hausse de CHF 33,5 millions des revenus de ventes aux enchères non encore utilisés ainsi qu'à l'augmentation des créances et des engagements résultant de livraisons et de prestations en cours au 31 décembre 2021.

Afin de couvrir partiellement le risque de change EUR/CHF lié aux futures recettes attendues en euros, il existe à la date de clôture du bilan des instruments financiers dérivés (contrats à terme) d'un montant nominal de EUR 43,0 millions. Les valeurs de remplacement positives au 31 décembre 2021 s'élèvent à CHF 2,2 millions (exercice précédent: valeurs de remplacement négatives d'un montant de CHF 1,0 million).

17. Créances résultant de livraisons et de prestations

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020
Créances résultant de livraisons et de prestations	180,8	125,5
Corrections de valeur individuelles	—	—
	180,8	125,5

18. Autres créances

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	1,1	1,1
Autres	18,6	13,1
	19,7	14,2

Le poste Autres créances comprend notamment les créances liées aux frais d'exécution 2021 pour la gestion des congestions, d'un montant de CHF 15,6 millions (exercice précédent: CHF 12,4 millions) ainsi que des avoirs de TVA de CHF 2,0 millions (exercice précédent: dette de TVA de CHF 0,4 million).

19. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020
Prestations délivrées non facturées	57,7	41,4
Divers	23,4	25,5
	81,1	66,9

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires ainsi que les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

20. Engagements financiers

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts	1 540,0	1 180,0
Prêts convertibles	326,7	415,4
Prêts	0,1	0,1
Total engagements financiers	1 866,8	1 595,5
dont à court terme	254,6	172,4

Emprunts

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,625%	2013-2025	30.01.2025
150 millions	0,000%	2021-2026	30.06.2026
150 millions	0,000%	2020-2028	30.06.2028
150 millions	0,625%	2015-2030	25.02.2030
150 millions	0,200%	2020-2032	30.06.2032

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
110 millions	0,050%	2021-2033	30.06.2033
125 millions	0,150%	2020-2034	30.06.2034
130 millions	0,125%	2020-2036	30.06.2036
100 millions	0,200%	2021-2040	29.06.2040
125 millions	0,050%	2019-2050	30.06.2050

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. Au cours de l'exercice 2021, des remboursements partiels de prêts convertibles d'un montant de CHF 170,9 millions ont été effectués. Les prêts sont également assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont indemnisés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts, les échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

Position	Taux d'intérêt (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e – 5 ^e année	plus de 5 ans
Prêts convertibles	3,36 – 3,93%	254,6	68,3	3,8
Prêts	0,00%	–	–	0,1

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leur valeur nominale.

Lignes de crédit bancaires

Les lignes de crédit autorisées totalisent CHF 200 millions et n'ont pas été utilisées au 31 décembre 2021.

21. Provisions

mio CHF	Démantèlement	Plan de fidélisation des collaborateurs	Frais de procédures en justice	Impôts différés	Total provisions
État au 31 décembre 2019	6,1	0,3	3,8	19,9	30,1
Formation	–	–	1,5	–	1,5
Utilisation	–	0,3	1,5	1,3	3,1
Dissolution	–	–	0,9	–	0,9
État au 31 décembre 2020	6,1	–	2,9	18,6	27,6
Formation	–	–	0,2	20,5	20,7
Utilisation	–	–	2,1	0,8	2,9

mio CHF	Démantèlement	Plan de fidélisation des collaborateurs	Frais de procédures en justice	Impôts différés	Total provisions
Dissolution	—	—	0,5	—	0,5
État au 31 décembre 2021	6,1	—	0,5	38,3	44,9
dont à court terme	—	—	0,2	—	0,2

Frais de procédures en justice

Suite aux reprises du réseau le 3 janvier 2013 et le 5 janvier 2015, qui ont abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais de procédure juridique des entités provisoires. La provision au 31 décembre 2021 comprend le solde des dépenses, prévues pour les dépenses, les frais de justice et d'avocats résultant de l'indemnisation finale des reprises du réseau qui a eu lieu en 2021.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

Impôts sur le bénéfice différés

En raison de l'indemnisation finale des reprises du réseau, des impôts différés sur le revenu de CHF 20,5 millions ont été constitués en 2021.

22. Autres engagements

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020
Taxe sur la valeur ajoutée	—	0,4
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	0,7	0,8
Autres	1,7	1,7
	2,4	2,9

Le poste Autres comprend notamment les engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Énergie à hauteur de CHF 1,4 million (exercice précédent: CHF 1,3 million) à la date de référence.

23. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020
Prestations délivrées non facturées	101,5	49,8
Personnel et assurances du personnel	10,0	9,0
Intérêts courus et agio d'émission obligataire	15,4	9,0
Impôts	16,7	9,2
	143,6	77,0

24. Créances conditionnelles

Méthode de décompte pour le supplément PSS

Dans sa directive 4/2018, l'ElCom a défini la méthode de décompte pour le supplément PSS. La mise en œuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid.

25. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Joint Allocation Office (JAO)

En sa qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En sa qualité d'actionnaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Equigy B.V.

En sa qualité de sociétaire d'Equigy B.V., Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Baux de longue durée

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2021	5,8	36,5	64,3	106,6
31.12.2020	6,0	38,3	68,3	112,6

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du siège principal de Swissgrid à Aarau.

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	Total
31.12.2021	0,8	1,6	2,4
31.12.2020	0,8	1,2	2,0

26. Instruments financiers dérivés

Swissgrid a conclu des instruments financiers dérivés afin de couvrir partiellement le risque de prix du marché découlant des futurs coûts d'acquisition des pertes de transport. Le montant nominal de ces instruments s'élève à EUR 36,1 millions (exercice précédent: EUR 18,3 millions), et les valeurs de remplacement positives au 31 décembre 2021 atteignent EUR 13,4 millions (exercice précédent: valeurs de remplacement négatives d'un montant de EUR 1,5 million).

27. Prévoyance professionnelle

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance

mio CHF	Excédent / Découvert	Part économique de l'organisation		Variation vs exercice précédent et influençant le résultat de l'exercice sous revue	Montants délimités sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020			2021	2020
Institution de prévoyance avec excédent (CPE)	1,0	–	–	–	10,1	10,1	9,6
Total	1,0	–	–	–	10,1	10,1	9,6

Swissgrid est affiliée à la caisse de prévoyance commune chez la CPE Fondation de prévoyance Energie. Pour cette raison, il est impossible de déterminer un avantage économique ou un engagement économique sur la base du contrat d'affiliation individuel. Au 31 décembre 2021, la caisse de prévoyance commune présentait un degré de couverture de 125,2% (exercice précédent: 112,5%).

28. Transactions avec des proches

Transactions avec des proches en mio CHF	2021	2020
Total des produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net	332,8	320,9
dont Utilisation du réseau	243,6	216,2
dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	36,6	35,4
dont Pertes de transport	36,2	55,3
dont Énergie réactive	16,3	14,0
Autre produit d'exploitation	0,1	0,1
Charges d'approvisionnement et charges d'exploitation		
Charges d'approvisionnement	242,9	125,3
dont Utilisation du réseau	33,1	28,8

Transactions avec des proches en mio CHF	2021	2020
dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	178,9	80,5
dont Pertes de transport	23,9	7,8
dont Énergie réactive	7,0	8,2
Charges de matériel et prestations de tiers	12,7	13,0
Autres charges d'exploitation	4,4	1,7
Produits financiers		
Charges financières	24,6	6,9

Positions ouvertes envers des proches à la date de clôture du bilan en mio CHF	2021	2020
Actifs		
Créances résultant de livraisons et de prestations	80,6	63,3
Comptes de régularisation actifs	19,5	15,3
Passifs		
Prêts convertibles et prêts	165,7	186,7
Engagements résultant de livraisons et de prestations	84,8	27,3
Comptes de régularisation passifs	43,7	15,2

Les conditions des relations avec des proches sont décrites dans la note 1.

29. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2021 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2021 ont été approuvés le 26 avril 2022 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Rapport de l'auditeur



Rapport de l'auditeur

A l'assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Swissgrid SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat, l'évolution des fonds propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers (pages 26 à 58) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

Elément clé de l'audit

Pour l'exercice 2021, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de 204.3 Mio. CHF. La variation des différences de couverture s'élève à CHF +279.7 Mio. CHF.

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles et l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphes Activités visées par la LApEI), à la note «3. Procédures juridiques» et à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Variation des différences de couverture par segment) ainsi qu'à la note «15. Différences de couverture».

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2021, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de CHF 715.1 millions. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à CHF 417.5 millions.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement, il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement, voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» et à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Rapport sectoriel 2021) ainsi qu'à la note «5. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement selon la LApEI».

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conformément aux NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

KPMG SA

Rolf Hauenstein
Expert-réviseur agréé

Beatriz Vazquez
Expert-réviseur agréée

Bâle, 26 avril 2022

Comptes annuels statutaires

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2021	2020
Chiffre d'affaires net	3	715,1	588,2
Autre produit d'exploitation	4	17,1	14,5
Variation des différences de couverture		260,0	109,2
Prestations propres à l'actif		17,3	14,2
Total des produits d'exploitation		1 009,5	726,1
Charges d'approvisionnement	3	417,5	228,5
Marge brute		592,0	497,6
Charges de matériel et prestations de tiers	5	94,5	94,5
Charges de personnel	6	105,9	101,5
Autres charges d'exploitation	7	28,0	28,8
Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations		363,6	272,8
Amortissements sur immobilisations corporelles		129,3	121,9
Amortissements sur immobilisations incorporelles		51,2	37,5
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		183,1	113,4
Produits financiers		0,9	1,0
Charges financières		53,5	26,0
Résultat avant impôts		130,5	88,4
Impôts sur le bénéfice		25,8	17,3
Bénéfice de l'exercice		104,7	71,1

Comptes annuels statutaires

Bilan

Actif

mio CHF	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Liquidités		272,6	200,1
Créances résultant de livraisons et de prestations	8	180,8	125,5
Autres créances	9	19,7	14,2
Stocks		1,2	1,2
Comptes de régularisation actifs	10	81,1	66,9
Déficits à court terme		4,2	7,9
Actifs détenus à titre fiduciaire	11	137,8	23,9
Actif circulant		697,4	439,7
Immobilisations financières	12	0,5	–
Participations	13	8,5	8,7
Immobilisations corporelles	14	2 320,2	2 258,0
Immobilisations incorporelles	15	313,6	235,6
Déficits à long terme		293,4	149,4
Actif immobilisé		2 936,2	2 651,7
Actif		3 633,6	3 091,4

Passif

mio CHF	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Engagements résultant de livraisons et de prestations	16	206,4	94,4
Engagements financiers à court terme	19	254,6	172,4
Autres engagements	17	2,4	2,9
Comptes de régularisation passifs	18	143,6	77,0
Provisions à court terme	20	0,2	2,2
Excédents à court terme		–	20,0
Passifs détenus à titre fiduciaire	11	137,8	23,9
Fonds de tiers à court terme		745,0	392,8
Engagements financiers à long terme	19	1 612,2	1 423,1

mio CHF	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Provisions à long terme	20	6,4	6,8
Excédents à long terme		—	100,8
Fonds de tiers à long terme		1 618,6	1 530,7
Fonds de tiers		2 363,6	1 923,5
Capital-actions	21	334,5	320,4
Réserve légale issue du capital		430,1	409,0
Réserves issues d'apports de capital		430,1	409,0
Réserve légale issue du bénéfice		1,6	1,6
Réserve légale générale		1,6	1,6
Réserves facultatives issues du bénéfice		503,8	436,9
Bénéfice au bilan		503,8	436,9
Report à nouveau		399,1	365,8
Bénéfice de l'exercice		104,7	71,1
Fonds propres		1 270,0	1 167,9
Passif		3 633,6	3 091,4

Comptes annuels statutaires

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2021	2020
Bénéfice de l'exercice		104,7	71,1
Charges financières		53,5	26,0
Produits financiers		-0,9	-1,0
Impôts sur les bénéfices		25,8	17,3
Amortissements		180,5	159,4
Autres charges sans incidence sur le fonds		–	0,1
Variation des provisions		-2,4	-1,2
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-55,3	-6,5
Variation des autres créances		-5,5	-12,5
Variation des comptes de régularisation actifs		-14,2	-18,7
Variation des différences de couverture		-260,0	-109,2
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		112,0	27,2
Variation des autres engagements		-0,5	-2,1
Variation des comptes de régularisation passifs		53,5	-3,3
Impôts payés		-19,0	-8,7
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		172,2	137,9
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-190,3	-165,5
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		3,1	32,3
Investissements nets dans des immobilisations corporelles		-187,2	-133,2
Désinvestissements d'immobilisations corporelles		1,1	0,2
Investissements dans des immobilisations incorporelles		-18,3	-12,6
Dividendes reçus		0,5	0,7
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-203,9	-144,9
Variation des engagements financiers à court terme		-170,9	-169,2
Souscription d'emprunts		360,0	555,0
Remboursement d'emprunts		–	-350,0
Intérêts payés		-47,0	-26,3
Dividendes versés		-37,9	-31,5
Flux de trésorerie des activités de financement		104,2	-22,0
Variation des liquidités		72,5	-29,0

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2021	2020
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		200,1	229,1
Liquidités à la fin de l'exercice		272,6	200,1
Variation des liquidités		72,5	-29,0

Opérations sans répercussions sur la trésorerie

Les indemnisations finales qui ont eu lieu en 2021 pour les reprises du réseau effectuées depuis 2013, à hauteur de CHF 117,4 millions, ont été effectuées à 30% par des actions Swissgrid et à 70% par des prêts.

Comptes annuels statutaires

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels de Swissgrid SA, Aarau, ont été dressés selon les dispositions du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations). Les principes d'évaluation appliqués sont décrits ci-dessous.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements monétaires à court terme comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaie étrangère sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

Le poste Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte sont disponibles au plus tôt six semaines après la fourniture de la prestation. Des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent donc être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Activités visées par la LApEI

Différences de couverture (excédents et déficits)

En application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs, selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI est défini à

l'article 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). Il est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation au coût moyen pondéré du capital WACC de l'exercice sous revue ($=WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$, plus les impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent de l'actif circulant net mensuel ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital WACC, selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Les coûts moyens pondérés du capital (WAAC) fixés par les autorités pour 2021 ($WACC_{t+0}$) et 2023 ($WACC_{t+2}$), calculés selon cette méthode, restent inchangés par rapport à l'année précédente (3,83%). L'EICom a le droit de vérifier a posteriori l'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt exécutoire a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange importantes, dont l'utilisation est susceptible de se prolonger et qui ne sont utilisées qu'en association avec un élément de l'actif immobilisé, sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Sous-stations: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Les pertes de fusion (goodwill) résultant des fusions au 3 janvier 2013 et au 5 janvier 2015 sont également inscrites à ce poste du bilan. Le goodwill est amorti sur vingt ans de manière linéaire et sa valeur est vérifiée chaque année.

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes de dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction / immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction ou des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Participations

Les participations sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital, mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital, mais qui ont un impact significatif.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée allant jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Dans le cas contraire, les engagements conditionnels sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts courants sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change et de prix du marché. Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir de futurs cash-flows attendus. Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses susceptibles d'influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et des engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent nécessiter des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont également influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Voir également à ce sujet les commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LApEI» dans la note 1 ainsi que les explications données dans la note 24.

3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net réalisé au cours de l'exercice 2021 sur tous les segments s'élève à CHF 715,1 millions. Cela représente une augmentation de CHF 126,9 millions par rapport à celui de l'exercice précédent, qui s'élevait à CHF 588,2 millions. La hausse du chiffre d'affaires est principalement due à l'augmentation des revenus tarifaires de CHF 65,3 millions, ainsi qu'à celle des revenus des ventes aux enchères de CHF 61,1 millions, utilisés pour réduire les coûts de réseau imputables dans le segment

Utilisation du réseau. Par ailleurs, le segment Prestations de services système générales a enregistré des revenus plus élevés provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan, pour un montant de CHF 28,9 millions. En revanche, les revenus tarifaires du segment Pertes de transport ont diminué de CHF 29,0 millions.

Charges d'approvisionnement

Les charges d'approvisionnement, qui totalisent CHF 417,5 millions, ont augmenté de CHF 189,0 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 228,5 millions). Cette augmentation est principalement due à une hausse des coûts de CHF 161,4 millions pour la mise en réserve de la puissance de réglage et de l'énergie PSS dans le segment Prestations de services système générales, ainsi qu'à des coûts d'acquisition plus élevés pour les pertes de transport à hauteur de CHF 23,3 millions. L'augmentation de ces coûts est principalement due à la hausse des prix de l'électricité enregistrée au second semestre 2021. Dans le segment Utilisation du réseau, les indemnités ultérieures versées aux anciens propriétaires du réseau de transport ont augmenté de CHF 24,6 millions par rapport à l'exercice précédent. En revanche, les coûts de redispach national dans le segment Utilisation du réseau et les coûts de renforcement du réseau dans le segment Prestations de services système générales ont diminué respectivement de CHF 13,4 millions et de CHF 5,4 millions par rapport à l'exercice précédent.

De plus amples informations concernant les différents segments, y compris les répercussions sur les différences de couverture, se trouvent dans les comptes annuels selon les Swiss GAAP RPC dans la note 4.

4. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2021	2020
Règlement gestion des congestions	15,6	12,4
Autres	1,5	2,1
	17,1	14,5

5. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2021	2020
Entretien du réseau	19,1	19,1
Commande des installations de réseau	0,4	0,4
Autres prestations dans le secteur du réseau	23,7	31,5
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	38,7	32,4
Maintenance matériel et logiciels	12,6	11,1
	94,5	94,5

Les autres prestations dans le secteur du réseau comportent les indemnités versées pour les servitudes, y compris les prestations de tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation

pour les installations à usage mixte. Le nombre d'indemnités versées aux propriétaires fonciers pour les servitudes par Swissgrid ayant diminué par rapport à l'exercice précédent, le poste Autres prestations dans le secteur du réseau a également diminué. En raison de la mise en œuvre des mesures issues de la Stratégie 2022, le poste Prestations de projet, conseil et prestations en nature a augmenté par rapport à l'exercice précédent.

6. Charges de personnel

mio CHF	2021	2020
Salaires, bonus, allocations	84,9	81,5
Assurances du personnel	17,2	16,3
Autres charges de personnel	3,8	3,7
	105,9	101,5

Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts de formation initiale et continue, les frais de recrutement, les frais forfaitaires ainsi que les coûts relatifs à l'avantage sur les frais de restauration des collaborateurs à l'extérieur.

Le nombre moyen de postes à temps plein était supérieur à 250, aussi bien durant l'exercice sous revue que durant l'exercice précédent.

7. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2021	2020
Loyers	9,4	8,7
Rentes de droit de superficie	4,8	6,5
Location d'installations de communication / frais de télécommunication	3,2	3,1
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	0,8	0,9
Taxes, redevances, concessions	4,1	4,4
Assurances	1,8	1,4
Autres frais d'administration	3,1	3,0
	28,0	28,8

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au président du Conseil d'administration s'est élevée à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2021 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 57 500 et CHF 70 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: entre CHF 57 500 et CHF 70 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

8. Créances résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2021, les créances résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 55,5 millions (exercice précédent: CHF 23,1 millions).

9. Autres créances

Le poste Autres créances comprend notamment les créances liées aux frais d'exécution 2021 pour la gestion des congestions, d'un montant de CHF 15,6 millions (exercice précédent: CHF 12,4 millions), ainsi que des avoirs de TVA de CHF 2,0 millions (exercice précédent: dette de TVA de CHF 0,4 million).

10. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020
Prestations délivrées non facturées	57,7	41,4
Divers	23,4	25,5
	81,1	66,9

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires ainsi que les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

11. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Par décision de l'EICom du 6 avril 2020, des revenus de vente aux enchères réalisés au cours de l'exercice 2021 à hauteur de CHF 97,1 millions ont pu être versés à Swissgrid (exercice précédent: 71,1 millions). Ce poste du bilan, qui s'élève à CHF 137,8 millions, est supérieur de CHF 113,9 millions à celui de l'exercice précédent (CHF 23,9 millions). Cette augmentation est principalement due à l'augmentation de CHF 33,5 millions du poste des revenus des ventes aux enchères qui n'ont pas encore été utilisés, ainsi qu'à l'augmentation du montant des créances en cours et des engagements résultant de livraisons et de prestations au 31 décembre 2021.

Il existe à la date de clôture du bilan des instruments financiers dérivés (contrats à terme) d'un montant nominal de EUR 43,0 millions, destinés à couvrir partiellement le risque de change EUR/CHF découlant des futures recettes attendues en euros. Les valeurs de remplacement positives au 31 décembre 2021 s'élèvent à CHF 2,2 millions (exercice précédent: valeurs de remplacement négatives d'un montant de CHF 1,0 million).

12. Participations

		Capital-actions en mio	Part en %
Joint Allocation Office (JAO)	B	0,100	5,0
TSCNET Services GmbH	C	0,038	6,7
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Electricité SAS (HGRT)	D	52,119	5,0
Pronovo AG	E	0,100	100,0
ecmt AG	F	0,100	20,0
Equigy B.V.	G	0,05	20,0
AET NE1 SA	A	0,100	100,0
ALENA Aletsch Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Alpiq Netz AG Gösigen/Aarau	A	0,100	100,0
Alpiq Réseau SA Lausanne/Aarau	A	0,100	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
CKW Grid AG	A	0,100	100,0
EGL Grid AG	A	0,100	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
ewz Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
FMV Réseau SA	A	0,100	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	A	0,100	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	A	0,100	100,0
Ofible Rete SA	A	0,100	100,0
Ofima Rete SA	A	0,100	100,0
Repower Transportnetz AG	A	0,100	100,0
SN Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
Übertragungsnetz Basel/Aarau AG	A	0,100	100,0

Lettres utilisées pour les sites et la monnaie:

A = Aarau (anciennement Laufenburg, CH) | Monnaie: CHF

B = Luxembourg (Lux) | Monnaie: EUR

C = Munich (D) | Monnaie: EUR

D = Paris (F) | Monnaie: EUR

E = Frick (CH) | Monnaie: CHF

F = Embrach (CH) | Monnaie: CHF

G = Arnhem (NL) | Monnaie: EUR

En raison de changements dans l'actionnariat, la part de Swissgrid dans TSCNET Services GmbH et

Equigy B.V. a été réduite respectivement à 6,7% et 20,0%. Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (art. 963 CO) n'est pas satisfait, soit les filiales n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LEné.

Autrement, les données n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

13. Immobilisations corporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020
Installations en construction	457,0	320,2
Sous-stations	712,2	753,3
Lignes	978,5	1 005,1
Terrains et bâtiments	163,9	169,2
Autres immobilisations corporelles	8,6	10,2
	2 320,2	2 258,0

14. Immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020
Immobilisations incorporelles en développement	14,9	9,7
Droits d'utilisation	71,9	84,3
Logiciels	29,9	41,1
Pertes de fusion (goodwill)	196,9	100,5
	313,6	235,6

La perte de fusion a augmenté en raison de l'indemnisation finale qui a eu lieu en 2021 pour les reprises du réseau effectuées depuis 2013. Au 31 décembre 2021, la perte de fusion s'élève à CHF 196,9 millions.

15. Engagements résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2021, les engagements résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 98,8 millions (exercice précédent: CHF 28,3 millions). Au 31 décembre 2021, il existe des engagements envers

l'organe de révision externe à hauteur de CHF 59 370 (exercice précédent: CHF 62 646).

16. Autres engagements

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020
Taxe sur la valeur ajoutée	–	0,4
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	0,7	0,8
Autres	1,7	1,7
	2,4	2,9

Le poste Autres comprend notamment les engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Énergie à hauteur de CHF 1,4 million (exercice précédent: CHF 1,3 million) à la date de référence.

17. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020
Prestations délivrées non facturées	101,5	49,8
Personnel et assurances du personnel	10,0	9,0
Intérêts courus et agio d'émission obligataire	15,4	9,0
Impôts	16,7	9,2
	143,6	77,0

18. Engagements financiers

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts	1 540,0	1 180,0
Prêts convertibles	326,7	415,4
Prêts	0,1	0,1
Total engagements financiers	1 866,8	1 595,5
dont à court terme	254,6	172,4

Emprunts

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,625%	2013-2025	30.01.2025
150 millions	0,000%	2021-2026	30.06.2026
150 millions	0,000%	2020-2028	30.06.2028

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
150 millions	0,625%	2015-2030	25.02.2030
150 millions	0,200%	2020-2032	30.06.2032
110 millions	0,050%	2021-2033	30.06.2033
125 millions	0,150%	2020-2034	30.06.2034
130 millions	0,125%	2020-2036	30.06.2036
100 millions	0,200%	2021-2040	29.06.2040
125 millions	0,050%	2019-2050	30.06.2050

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. Au cours de l'exercice 2021, des remboursements partiels de prêts convertibles d'un montant de CHF 170,9 millions ont été effectués. Les prêts sont également assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers du prêt sont indemnisés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts, les échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

Prêts et prêts convertibles

Position	Taux d'intérêt (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e – 5 ^e année	plus de 5 ans
Prêts convertibles	3,36 – 3,93%	254,6	68,3	3,8
Prêts	0,00%	–	–	0,1

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2021, les prêts convertibles envers les entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 220,9 millions (exercice précédent: CHF 253,2 millions).

19. Provisions

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020
Démantèlement	6,1	6,1
Frais de procédures en justice	0,5	2,9
Total provisions	6,6	9,0

Frais de procédure en justice

Suite aux reprises du réseau le 3 janvier 2013 et le 5 janvier 2015, qui ont abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais de procédure juridique des entités provisoires. La provision au 31 décembre 2021 comprend le solde des dépenses, prévues pour les dépenses, les frais de justice et d'avocats résultant de l'indemnisation finale des reprises du réseau qui a eu lieu en 2021.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

20. Capital-actions et réserves issues des apports de capitaux

Le capital-actions se compose de 334 495 151 actions nominatives (exercice précédent: 320 398 149) entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

21. Instruments financiers dérivés

Swissgrid a conclu des instruments financiers dérivés afin de couvrir partiellement le risque de prix du marché découlant des futurs coûts d'acquisition des pertes de transport. Le montant nominal de ces instruments s'élève à EUR 36,1 millions (exercice précédent: EUR 18,3 millions), et les valeurs de remplacement positives au 31 décembre 2021 atteignent EUR 13,4 millions (exercice précédent: valeurs de remplacement négatives d'un montant de EUR 1,5 million).

22. Créances conditionnelles

Méthode de décompte pour le supplément PSS

Dans sa directive 4/2018, l'ECom a défini la méthode de décompte pour le supplément PSS. La mise en œuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid.

23. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Joint Allocation Office (JAO)

En sa qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En sa qualité d'actionnaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue contractuellement de

prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Equigy B.V.

En sa qualité de sociétaire d'Equigy B.V., Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

Engagements de leasing

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	Total
31.12.2021	0,8	1,6	2,4
31.12.2020	0,8	1,2	2,0

Baux de longue durée

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2021	5,8	36,5	64,3	106,6
31.12.2020	6,0	38,3	68,3	112,6

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du siège principal de Swissgrid à Aarau.

24. Procédures juridiques

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'EiCom approuve leur imputation dans les tarifs. L'EiCom a le droit de vérifier a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Actuellement, l'EiCom n'a ouvert aucune procédure ayant pour objet l'examen des coûts imputables de Swissgrid. Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être considérées comme imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc pris en compte dans les différences de couverture. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait sur des comptes annuels futurs.

Procédures de tiers

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

25. Honoraires de révision

En 2021, les honoraires pour les services de révision s'élèvent à CHF 213 000 (exercice précédent: CHF 214 000) et à CHF 10 000 pour les autres services (exercice précédent: CHF 3 000).

26. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2021 ne s'est produit après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2021 ont été approuvés le 26 avril 2022 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.

Comptes annuels statutaires

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice résultant du bilan comme suit:

CHF	2021	2020
Report de l'exercice précédent	399 085 757,72	365 815 233,71
Bénéfice de l'exercice	104 716 744,90	71 138 387,07
Bénéfice au bilan	503 802 502,62	436 953 620,78
Affectation à la réserve légale générale issue du bénéfice	–	–
Versement de dividendes	53 110 767,99	37 867 863,06
Report à nouveau	450 691 734,63	399 085 757,72
Total affectation	503 802 502,62	436 953 620,78

Les réserves légales de bénéfices et de capital dépassant 50% du capital-actions, il est renoncé à une affectation supplémentaire.

Aarau, le 26 avril 2022

Pour le Conseil d'administration:

Adrian Bult, Président

Comptes annuels statutaires

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 64 à 82) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2021, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de CHF 183.1 millions. La variation des différences de couverture s'élève à CHF +260.0 millions.

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles et l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Activités visées par la LApEI) ainsi qu'à la note «24. Procédures juridiques».

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différences composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2021, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de CHF 715.1 millions. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à CHF 417.5 millions.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement, il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement, voir l'annexe des comptes annuels à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» ainsi qu'à la note «3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement».

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excéderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Rolf Hauenstein
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable

Beatriz Vazquez
Expert réviseur agréée

Bâle, 26 avril 2022